

Qualité du travail	Manque constamment de soin et d'attention dans son travail	0	Réalise un travail correct mais irrégulier	4	Apporte un soin particulier à la qualité du travail rendu avec régularité	8
Capacité à acquérir, développer et transmettre ses connaissances et compétences	N'a pas démontré son aptitude à acquérir et/ou développer et/ou transmettre ses savoirs (connaissances du métier et de son quotidien) Absence de partage de l'information	0	A démontré ponctuellement son aptitude à acquérir, et/ou développer et/ou transmettre ses savoirs (connaissances du métier et de son quotidien) Partage partiel de l'information	3	Apte à acquérir des savoirs et à développer et/ou à transmettre ses savoirs avec pédagogie (connaissances du métier et de son quotidien) Partage de l'information avec tous les acteurs concernés	6
Qualités relationnelles						
Niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie et des élus et sens du service public)	Ne répond pas présent en cas de surcharge Manque de respect dans sa relation à autrui et des valeurs du service public	0	Doit être sollicité pour assurer les surcharges Des améliorations dans le savoir être sont perceptibles mais sont à parfaire	4	Répond présent en cas de surcharge Fait preuve de respect et de diplomatie dans la relation à autrui et respecte les valeurs du service public	8
Capacité à travailler en équipe	Travaille de façon individuelle, connaît des difficultés à s'intégrer	0	Montre de l'aptitude à travailler de façon collaborative	3	Sait travailler de manière collaborative	6
Respect de l'organisation collective du travail	Manque de respect de l'organisation collective du travail	0	A manifesté des efforts dans l'organisation collective du travail	3	Respect de l'organisation collective du travail	6
Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur						
Potentiel d'encadrement	Manque d'organisation et/ou de délégation Ne participe pas à la cohésion de groupe et/ou n'y participe pas	0	Doit progresser dans l'animation, l'organisation et l'encadrement de son équipe Doit progresser dans la cohésion de groupe et/ou y participer	2	Organisé dans ses tâches et/ou sait déléguer Développe la cohésion de groupe et/ou y participe	4
Capacité d'expertise	Manque d'analyse et de synthèse et/ou N'a pas atteint de niveau d'expertise suffisant dans son champ de compétences	0	Manque de rigueur dans l'analyse et ne fait qu'une approche superficielle des projets/dossier et/ou A atteint un niveau d'expertise dans quelques domaines de son champ de compétences	4	Dispose d'une compétence d'analyse et de synthèse et/ou A atteint un niveau d'expertise dans la majorité des domaines de son champ de compétence	8

REÇU EN PREFECTURE
le 23/12/2024
Application agréée E-legalite.com

Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Manque d'écoute, d'arbitrage et de diplomatie et/ou Absence de partage de l'information	0	Ecoute sans arbitrer ou arbitre sans écouter et/ou partage partiel de l'information	3	Fait preuve d'écoute, d'arbitrage et de diplomatie et/ou Partage de l'information avec tous les acteurs concernés	6
Total						
Total ramené à 100 si non concerné par l'encadrement						
Points BONUS (en cas de réalisation de l'un de ces investissements sur l'année évaluée)						
Acceptation de nouvelles missions permanentes ou temporaires						
Accueil de stagiaire / tutorat (hors maître d'apprentissage)						
Participation à la mise en œuvre / à la réussite d'un projet municipal de grande envergure						
Total avec BONUS (le total ne pourra dépasser 100 points)						

L'agent atteint au moins 70 points et débloque ainsi le CIA : OUI NON

Si oui, pourcentage du montant maximum qui sera perçu :

APPRECIATION GENERALE

Souhaits (évolution, etc...)	Avis évaluateur

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241217-DEL03171220

SOUHAITS DE L'AGENT

<p>Notifications à l'agent</p> <p><u>Suite à l'appréciation de l'évaluateur :</u> Date, observations éventuelles et signature :</p>	<p><u>Suite à l'appréciation du DGS et de l'autorité territoriale :</u> Date, observations éventuelles et signature :</p>
--	---

<p>VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE</p> <p><u>Appréciation et signature du DGS :</u></p>	<p><u>Appréciation et signature de l'autorité territoriale :</u></p>
--	--

Conformément à l'article 7 du décret 2014-1526 du 16 décembre 2014, l'agent peut demander la révision de son compte rendu :

- Dans un premier temps, auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours après notification.
- Dans un second temps, saisine éventuelle de la Commission administrative paritaire dans un délai d'un mois à compter de la réponse formulée par l'autorité territoriale à la demande de révision.
- Auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

REÇU EN PREFECTURE
 le 23/12/2024
 Application agréée E-legalite.com